



Un projet pilote pour réduire le niveau de bruit à Windsor

Par Jean-François Dubois

La Direction de l'Estrie du ministère des Transports a mis sur pied un projet pilote visant à inciter les camionneurs à utiliser le frein moteur (Jacob) de leur véhicule avec modération.

Depuis quelques semaines déjà on peut apercevoir un nouveau type de signalisation aux abords du 12e Rang de Windsor, municipalité située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Sherbrooke. Cette nouvelle signalisation caractérisée, entre autres, par un afficheur électronique de décibels permet aux camionneurs de visualiser le niveau sonore émis par leur véhicule.

Ce projet pilote est issu de la concertation entre Transport Québec, la société Domtar et un groupe de citoyen du secteur soucieux d'améliorer leur qualité de vie. Le secteur visé par ce projet se trouve dans le voisinage immédiat de l'usine Domtar, située à Windsor, qui transforme la matière première qu'est le bois en produit fini de papeterie. L'approvisionnement en matière première est à la source de tout ce brouhaha puisque plus de 350 camions par jour se rendent à l'usine par le 12e Rang et ce, jour et nuit.



L'installation consiste en une série de capteurs autonomes intelligents contrôlés par un audiomètre dissimulés le long du parcours des camions qui renvoient l'information captée à un afficheur électronique de décibel. Chaque capteur est installé à une hauteur de 8 pieds de façon à détecter seulement les véhicules lourds. À chaque passage ces capteurs, connectés en permanence à une centrale, enregistre et quantifie le nombre total de véhicules, le niveau de décibels, la date, l'heure, l'emplacement et la vitesse

moyenne des véhicules. Ces données sont donc colligées et transmises par voie électronique au gestionnaire chargé de l'étude. Il faut noter que l'opération ne se

veut pas répressive, mais vise surtout à sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds au niveau sonore produit par le système de freinage de leur camion et éviter ainsi de dépasser le taux maximal acceptable établi à 79 décibels.

Avec les systèmes Vigilances, la société-conseil Sési Média de Sherbrooke, conceptrice de ces appareils, s'est donné pour objectifs, entre autres, de maintenir et de restaurer la qualité de vie des citoyens concernés, de mettre à la disposition de l'industrie du transport par camion un outil de sensibilisation et de rééducation des camionneurs, de produire des extraits objectifs et facile à interpréter, etc.

Si les résultats de ce projet pilote sont concluants, il se peut fort bien que le système soit bonifié et appliqué ailleurs sur le territoire du Québec. Ceci permettrait aux gestionnaires, décideurs politiques et entités publiques d'avoir accès à un outil de gestion ainsi qu'à des sources de données fiables leur permettant ainsi de prendre les bonnes décisions et d'établir une réglementation éclairée en matière de pollution sonore.



Jusqu'à présent, les résultats sont encourageants puisqu'une baisse de 60% du niveau sonore a été observée au cours des premiers mois de l'étude. Ce projet doit se poursuivre jusqu'au mois d'août où les résultats seront analysés et les décisions quant à l'avenir de ce système seront prises.



© Infrastructures - Tous droits réservés